



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 11 novembre 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey et Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. L'absence de la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014**

**4. Correspondances**

4.1 Recyc-Québec

4.2 Sécurité publique Québec

4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

4.4 Ministère des Transports Québec

**5. Affaires découlant**

**6. Affaires nouvelles**

6.1 Adoption états financiers semestriels

6.2 Dons Guignolée

6.3 Rapport compte à recevoir

6.4 Renouveau adhésion FQM 2015

6.5 Compensation chemin double vocation

6.6 Contrat déneigement hôtel de ville et patinoire

6.7 Projet Pacte rural paroisse Saint-Martin-de-tours

6.8 Maire suppléant

6.9 Comité consultatif d'urbanisme

6.10 Dérogation mineure lots 5-2 et lot 6-2

6.11 Report du budget 2015

6.12 Condoléances madame Mélisa Robitaille



N° de résolution  
ou annotation

**2014-11-01**

**2014-11-02**

## **7. Trésorerie**

- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2014
- 7.2 États financiers du mois d'octobre 2014
- 7.3 Rapport des taxes

## **8. Permis de construction**

## **9. Rapport des comités**

## **10. Période de questions**

## **11. Tour de table des conseillers**

## **12. Clôture de l'assemblée**

## **13. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et demande une minute de silence en ce Jour du Souvenir. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller Louis Godin.

### **3. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

### **4. Correspondance**

#### **4.1 Recyc-Québec**

Recyc-Québec nous informe qu'une compensation au montant de 12 583.54 \$ nous est accordée pour l'année 2013, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables.

#### **4.2 Sécurité publique**

La directrice de la Direction de la prévention et de l'organisation policière nous informe que les prévisions budgétaires pour l'année 2015 concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec le montant estimé est de 33 593 \$.



N° de résolution  
ou annotation

2014-11-03

2014-11-04

#### 4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1, art. 264) la proportion médiane est de 101 % et le facteur comparatif est de 0.99 du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2015.

#### 4.4 Ministère des Transports

L'année dernière, nous avons reçu une aide financière supplémentaire pour l'entretien de chemins locaux doublés d'une vocation d'accès aux ressources. Avant de faire une demande de subvention, nous devrions prendre connaissance des critères d'admissibilité relatifs aux compensations financières.

#### 5. Affaires découlant

#### 6. Affaires nouvelles

##### 6.1 Adoption états financiers semestriels

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4 du Code municipal dit qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil deux états comparatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction nous a soumis les états comparatifs jusqu'au 31 octobre 2014;

**EN CONSÉQUENCE IL EST,**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par l'administration.

##### 6.2 Dons Guignolée

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Guignolée a déposé une demande de don à la municipalité de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire soutenir les familles dans le besoin durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Guignolée est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant la période des fêtes;



N° de résolution  
ou annotation

**2014-11-05**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité octroi un don au montant de 100 \$ à l'organisme La Guignolée afin de la soutenir dans sa mission auprès des familles dans le besoin.

### **6.3 Rapport compte à recevoir**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1022 du Code municipal le secrétaire-trésorier de la municipalité doit préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité, le montant de toutes taxes municipales restantes dues à la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte le rapport soumis par la directrice générale.

### **6.4 Renouveau d'adhésion FQM 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité obtient de nombreux avantages à titre de membre de la Fédération québécoise des Municipalités.

**CONSIDÉRANT QU'UN** regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire demeurer membre de la Fédération québécoise des Municipalités;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



N° de résolution  
ou annotation

2014-11-07

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Que la municipalité de La Bostonnais renouvèle son adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités au coût de 998.67 \$ taxes incluses pour l'année 2015.

Que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

#### 6.5 Compensation chemin à double vocation

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemin à double vocation est renouvelable annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles et des Transports ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de La Bostonnais, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
RANG SUD-EST	16.4	BOIS DE LONGUEUR	

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du Rang Sud-Est à titre de chemin à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 16.4 km.



N° de résolution  
ou annotation

2014-11-09

## 6.6 Contrat déneigement hôtel de ville et patinoire

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour le contrat de déneigement des stationnements du bureau municipal et celui de la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois (3) soumissionnaires dans les délais prévus;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat de déneigement à l'entrepreneur M. André Tremblay pour un montant de 1 500 \$, taxes incluses, soit 975 \$ pour l'hôtel de ville et 525 \$ pour la patinoire, le tout payable en deux versements.

## 6.7 Projet Pacte rural fabrique Saint-Martin-de-Tours

**CONSIDÉRANT QUE** la fabrique Sait-Martin-de-Tours a déposé une demande d'aide financière au conseil municipal pour financer une partie du projet de réfection et d'amélioration de l'église Saint-Jean-Bosco ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil trouve important de conserver l'église Saint-Jean Bosco ouverte et active sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste un solde de 5 705.93 \$ dans le poste budgétaire Pacte rural au budget 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST,**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité octroie une aide financière de 5 178.62\$ a la Fabrique St-Martin-de-Tours pour la réalisation de son projet d'amélioration et réfection de l'église St-Jean-Bosco.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2014-11-11**

## **6.8 Maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais est régie par le code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une résolution nommant les nouveaux maires suppléants pour la fin d'année 2014 et l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que les fonctions du maire suppléant soient dévolues aux conseillers ou conseillères pour une période de trois (3) mois, selon la liste qui suit :

Du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 janvier 2015, Michel Sylvain

Du 1<sup>er</sup> février 2015 au 30 avril 2015, Francine Harvey

Du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 juillet 2015, Renée Ouellette

Du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 octobre 2015, Marie-Élisabeth Courtemanche

## **6.9 Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abrogé la résolution 2014-02-09;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement No 3-07, l'article 3.2 et 3.4, lors de leur première rencontre en janvier dernier le comité doit nommer un président ainsi que les sièges de chaque membre;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme et que ledit membre a été remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le mercredi 5 novembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette



N° de résolution  
ou annotation

**2014-11-12**

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que M. John Baran soit nommé président du comité et Mme Doris Cantin, vice-présidente en remplacement du président au besoin et que les personnes suivantes soient nommées au siège suivant;

- Siège #1 : Doris Cantin
- Siège #2 : Gilles Veillette
- Siège #3 : John Baran
- Siège #4 : Francine Harvey
- Siège #5 : Stéphane Dufour

#### **6.10 Dérogation mineure lots 5-2 et 6-2**

**CONSIDÉRANT QU'UN** citoyen a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 5-2 et 6-2;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande et ont formulé des recommandations au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'aucune** objection n'a été soulevée en rapport avec la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été formulée en conformité avec la réglementation, que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

**EN CONSÉQUENCE IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité de consultation d'urbanisme relativement à la dérogation mineure sur les lots 5-2 et 6-2 soit d'acceptées la dérogation de 4 pieds pour la hauteur d'un bâtiment accessoire.

Que la hauteur maximale soit de 24 pieds au lieu de 20 pieds comme le demande le règlement de zonage article 4.4.2.



N° de résolution  
ou annotation

2014-11-14

### 6.11 Report du budget 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de la municipalité de La Bostonnais doit être adopté au plus tard le 31 décembre de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du budget de l'agglomération de La Tuque est prévue pour le mois de décembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'autorisation de reporter l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015 au 31 janvier 2015.

### 6.12 Condoléances Mélisa Robitaille

**CONSIDÉRANT** le décès de madame Mélisa Robitaille, fille de madame Marie-Élizabeth Courtemanche conseillère municipale à La Bostonnais, survenue le 10 novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal et l'administration de La Bostonnais offrent ses sincères condoléances à la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche, à toute la famille et à ses proches.

## 7. Trésorier

2014-11-15

### 7.1 Adoption des dépenses d'octobre 2014

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin



N° de résolution  
ou annotation

**2014-11-16**

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'octobre 2014 telles que soumises par le personnel.

### **7.2 Adoption des états financiers d'octobre 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois d'octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'octobre 2014 tel que soumis.

### **7.3 Rapport de taxes**

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de 70 441.07 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	3 089.52 \$
2012	6 507.18 \$
2013	15 296.40 \$
2014	45 556.50 \$

### **8. Permis de construction**

Pour la période de septembre, 5 permis ont été émis pour une valeur de 23 700 \$ rapportant à la municipalité une somme de 110 \$.

### **9. Rapport des comités**

Le conseiller M. François Baugée informe la population présente que le comité est en pleine préparation de la fête de Noël.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Elle aura lieu le 20 décembre 2014.  
La fête débutera à 16 hrs, le père Noël à 18 hrs, 19 hrs  
Les musiciens à 19 hrs et plusieurs cadeaux pour les  
petits.

#### **10. Période de questions**

La période de questions débute à 19 h 50 et se  
termine à 19 h 51.

#### **11. Tour de table des conseillers**

Le conseiller Louis Godin :  
Remercie les citoyens présents dans la salle et les  
informent que les membres du conseil continueront à  
produire de bons rapports.

La conseillère Renée Ouellet :  
Déjà un (1) an qu'il y a eu des élections et beaucoup  
de réalisations.

La conseillère Francine Harvey :  
Merci de votre présence.

Le conseiller Francois Baugée :  
Invite les citoyens à venir en grand nombre à la fête  
de Noël.

Le conseiller Michel Sylvain :  
Merci les citoyens de s'être présentés à l'assemblée.

#### **12. Clôture de l'assemblée**

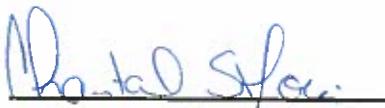
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore  
l'assemblée.

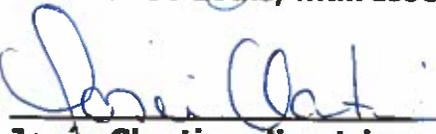
**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Louis Godin

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

#### **13. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h

  
**Chantal St-Louis, mairesse**

  
**Josée Cloutier, directrice générale**